Union du Sport Scolaire Polynésien
Second degré

POLYNESIE FRANCAISE

ATTESTATION DE SURCLASSEMENT N°……

Les conditions de surclassement sont spécifiées dans les statuts et le règlement intérieur de l'USSP. Veuillez en prendre connaissance avant de faire votre demande. Cette attestation est valable aux conditions suivantes :

- **Etre avec l'original avec signature et tampon du directeur de l'USSP ou son représentant mandaté (aucune photocopie ne pourra être acceptée)**
- **Etre avec une photo agraphée et tamponnée par l'USSP ou sans photo mais avec document officiel attestant de la qualité de l'élève**
- **Etre avec l'original du Certificat Médical de surclassement**

Je soussignée Audrey LLORCA, directrice de l'USSP, déclare avoir reçu le ….. / ….. / ….. de M. Mme …….., professeur d'EPS une demande de licence de surclassement pour l'élève :

Né(e) le :

Adhérent(e) à l'AS :

Numéro de licence :

Sur présentation du certificat médical ci-dessous, cet(te) élève est surclassé(e) dans l'(es) activité(s) sportive(s) suivante(s) :

APS :

Pour l'année scolaire 2020 / 2021

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine, certifie avoir examiné l'élève :

né(e) le

et l'autorise à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure dans le ou les sports suivants :

Tous

Fait le :

Cachet et Signature du médecin

(cf. certificat médical)

Fait à

La Directrice

Audrey LLORCA

B.P 51141, 98 716 Pirae – TAHITI – Polynésie française – Site Tuterai Tane, (siège D.G.E.E) – Pirae
Tél. : (689) 40 46 27 16, Email : sec.ussp@education.pf – http://www.ussp.pf